

Pays : Inde

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), d'Affaires mondiales Canada (AMC), du Bureau du Conseil privé (BCP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de Sécurité publique Canada (SP). Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédérales, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur l'ingérence étrangère. Il ne faut se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l'information préjudiciable.

Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée des renseignements dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé comporte plusieurs limites significatives. **Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risqueront d'être induits en erreur.** Voici en quoi consistent ces limites :

- **Le résumé peut être incomplet** : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- **Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli** : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit du renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- **Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique** : Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de multiples sources.
- **Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.**
- **Le résumé n'indique pas la source de l'information** : Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite d'une autre langue que celle dans laquelle elle est présentée.
- **Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration** : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il n'existe aucune information supplémentaire de la sorte.
- **Le résumé n'analyse pas l'information** : Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l'absence de corroboration de l'information qu'ils contiennent.

OBJET

Le présent sommaire met l'accent sur les activités d'ingérence étrangère liées aux élections et aux institutions démocratiques, conformément au mandat de la Commission. Il ne traite pas de l'ensemble des activités d'ingérence étrangère observées au Canada, notamment la répression transnationale.

Des représentants du gouvernement de l'Inde, notamment leurs mandataires qui se trouvent au Canada¹, mènent une série d'activités dans le but d'influencer des communautés et des politiciens canadiens. Lorsque ces activités sont trompeuses, clandestines et menaçantes, elles sont considérées comme étant de l'ingérence étrangère. Ces activités visent à faire en sorte que les positions du Canada reflètent les intérêts de l'Inde par rapport à certains enjeux clés, en particulier en ce qui concerne la façon dont le gouvernement de l'Inde perçoit les partisans basés au Canada d'une patrie indépendante sikh qu'ils appellent le Khalistan. Le gouvernement de l'Inde a notamment mené des activités d'ingérence étrangère (IÉ) dans le cadre des 43^e et 44^e élections générales.

MOTIFS

L'Inde s'intéresse de près au Canada, car il s'y trouve d'importantes communautés sud-asiatiques. Le gouvernement de l'Inde considère que certaines parties des communautés indo-canadiennes encouragent un sentiment « anti-Inde » et constituent donc une menace pour la stabilité et la sécurité de l'Inde.

C'est principalement pour cette raison que le gouvernement de l'Inde mène des activités d'IÉ, afin d'influencer les Canadiens qui occupent des postes importants au sein de la société. Au Canada, l'Inde mène de l'IÉ pour deux grands motifs.

Premièrement, le gouvernement de l'Inde s'efforce d'amener les politiciens et les décideurs canadiens à adopter des positions et des politiques qui lui sont favorables. Cela lui permet de présenter une image positive de l'Inde.

Deuxièmement, le gouvernement de l'Inde s'efforce de contrer et d'éliminer les menaces pour la stabilité intérieure de l'Inde qui proviennent selon lui du Canada. Le gouvernement de l'Inde ne fait pas de distinction entre les activités licites de défense des intérêts politiques en faveur du Khalistan et l'extrémisme violent khalistanais présent de façon relativement modeste au Canada. Selon lui, toute personne en faveur de la création du Khalistan représente une menace de sédition pour l'Inde.

ACTEURS

L'ensemble du renseignement indique que des mandataires du gouvernement de l'Inde auraient tenté de s'ingérer dans des processus démocratiques, notamment en octroyant clandestinement du soutien financier illicite à divers politiciens canadiens pour tenter de faire élire des candidats qui lui sont favorables ou d'influencer des candidats élus. Il se peut dans certains cas que les candidats en question ne sachent jamais que leur campagne a bénéficié de fonds illicites.

¹ Aux fins du présent résumé, le terme *agent mandataire* renvoie à des personnes précises qui reçoivent des instructions explicites ou implicites d'un État étranger tout en dissimulant le lien qui existe entre leurs activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires mènent sciemment des activités en vue de l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances précises. Les agents mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents, etc.) et il se peut qu'ils soient membres ou non de la communauté d'une diaspora précise.

L'IE de l'Inde au Canada vise principalement les politiciens et les processus démocratiques à tous les ordres de gouvernement.

Cette IE cible souvent les membres des communautés indo-canadiennes. D'éminents Canadiens qui ne sont pas originaires de l'Inde en sont également la cible.

MÉTHODES

Les représentants de l'Inde au Canada ont de plus en plus recours à des Canadiens et à des agents mandataires qui se trouvent au Canada ainsi qu'aux contacts de leurs réseaux pour mener des activités d'IE. Cette tactique leur permet de brouiller tout lien explicite entre le gouvernement de l'Inde et ses activités d'IE. Les agents mandataires font la liaison et travaillent de concert avec les responsables des services du renseignement de l'Inde autant en Inde qu'au Canada, dont ils reçoivent des instructions explicites et implicites.